FLASH INFO du 20 décembre 2019

ZNT : Nous ne lâcherons rien !

Nous avons pris connaissance de la volonté du gouvernement de communiquer sur les textes d'application ZNT.

Mais rien n'est moins sûr à ce stade car une fois de plus, le gouvernement tergiverse, les arbitrages n'ayant à notre connaissance pas encore été totalement rendus.

Depuis plus d'un an, nous sommes mobilisés pour des mesures pragmatiques de protection des riverains.

Nous élaborons des chartes et prônons le dialogue au cœur des territoires. Et déjà, près d'une trentaine sont signées, avec des engagements clairs pour contribuer au « bien vivre ensemble ».

Cela nous a permis d'obtenir des avancées (qui doivent encore être confirmées par les textes définitifs) :

- Absence de distance de sécurité idéologique, prônée par certaines ONG et des maires militants,
- Réduction possible des ZNT grâce aux chartes,
- Information des riverains : non obligatoire mais possible dans les chartes par les organisations agricoles, pour éviter une prévenance en amont de chaque traitement,
- Sur la base de la science, limitation de la liste des produits concernés par des zones de non-traitement de 10 mètres incompressibles.

Mais il reste des lignes rouges ! Et elles ne doivent en aucun cas être franchies par le Gouvernement :

- Lancement sans attendre par l'ANSES de travaux pour identifier de nouvelles pratiques équivalentes aux ZNT (pose de filets, présence de haies, panneaux récupérateurs…),
- Pour les produits avec de nouvelles AMM, reconnaissance également des possibilités de réduction des ZNT,
- Entrée en vigueur de la nouvelle réglementation pour toutes les cultures après la campagne 2019-2020, le temps que les chartes soient soumises à la consultation publique et validées par les préfets,
- Un plan d'accompagnement financier pour l'amélioration et le renouvellement du parc des pulvérisateurs.

Dès parution des textes, nous reviendrons vers vous avec une analyse complète du nouveau cadre réglementaire.

Restons mobilisés !